



Direction Vie Citoyenne et
Associative

Modalités de réservation de salles et d'espaces extérieurs

Service Vie Associative et Régie
Technique

*Conditions
d'accès et
tarifs*

CM 30 Juin 2017

La gestion des réservations des salles et espaces publics définis dans le présent document est confiée au service Vie Associative et Régie Technique situé à la Maison des Associations – Agora 1901.

Il est seul habilité à enregistrer les demandes de réservations, à les instruire et à proposer les attributions à l'élu délégué.

Contenu

Conditions d'accès à l'offre2

Usagers bénéficiaires..... 2

Catégorie d'usagers bénéficiaires 2

Éléments à fournir par typologie d'usagers pour référencement..... 2

Lieux mis à disposition..... 3

Classification des salles et espaces publics..... 3

Où faire des évènements et activités ?..... 3

Qui accède à quoi et quand?..... 4

Délais et périodes de réservation..... 5

Réservations pour les activités régulières dans la saison 5

Réservations ponctuelles..... 6

Éléments à fournir pour la location ponctuelle et régulière 8

Associations et autres organismes 8

Particulier 8

Tarification.....9

Tarifs - Salles polyvalentes, réunions, foyers et spécialisées 9

Pour les particuliers 9

Pour les associations et autres organismes..... 10

Tarifs - Salles techniques événementielles et salles d'exposition 11

Tarifs - Espaces Extérieurs..... 12

Modalités de paiement 13

Délai de paiement 13

Caution 13

Arrhes 13

Pénalités 13

Annulation 14

Conditions d'accès à l'offre

Usagers bénéficiaires

Catégorie d'usagers bénéficiaires

Catégorie d'usagers	Typologie d'usagers	Définition
A	Association Nazairienne	Association déclarée en sous-préfecture dont le siège social est à Saint Nazaire, OMJ, FMQ, MDQ.
	Association Nazairienne Assimilée	Association déclarée ayant une antenne locale sur Saint Nazaire Association non nazairienne ayant une activité régulière sur le territoire de la commune, Syndicat présent sur le territoire, Parti politique, candidat à une élection(1)
	Association Non Déclarée	Groupement d'individus qui partage un projet commun dont l'action ou l'activité concerne le territoire de Saint Nazaire Association en cours de déclaration.
	Partenaire institutionnel	Centre Hospitalier, IUT, écoles, collèges, lycées (établissements nazairiens publics ou privés), collectivités publiques (conseil départemental, région), ADDRN, SNTP, SILENE, CCI, Pôle Emploi, préfecture de Nantes, sous-préfecture de Saint Nazaire, STRAN, SONADEV, tribunal...
B	Association Extérieure	Association ne répondant pas aux critères ci-dessus
	Autres Organismes	Société privée, Comité d'entreprise, banque, syndicats de copropriété ou association de syndic libre, centre de formation, établissements publics ou privés non nazairiens...
C	C1-Particulier Nazairien	
	C2-Particulier Hors Commune	
D	Services municipaux et assimilés	Ville, CCAS et CARENE

Éléments à fournir par typologie d'usagers pour référencement

Typologie d'usager	Éléments à fournir	
Association Nazairienne Association Nazairienne Assimilée Association Extérieure	Nom/sigle Adresse du siège social Adresse mail de l'association Statuts de l'association Récépissé de déclaration en sous-préfecture	Liste des représentants légaux SIRET Attestation d'assurance Adresse de l'antenne* Descriptif des activités réalisées sur la commune* (*uniquement pour les assimilées)
Association Non Déclarée	Nom/sigle Objet ou projet de l'association sur la ville Pièce d'identité d'un représentant	Justificatif de domicile du représentant Attestation d'assurance responsabilité civile du représentant
Autre Organisme	Nom Adresse postale et mail Nom du représentant, fonction et adresse mail	SIRET Attestation d'assurance responsabilité civile
Partenaire Institutionnel	Nom Adresse postal et mail	Nom du représentant, fonction et adresse mail N° de SIRET
Service Municipaux et assimilés	Nom du service	Nom du représentant, fonction et adresse mail
Particulier Nazairien Particulier Non Nazairien	Nom/Prénom Pièce d'identité Justificatif de domicile de moins de 6 mois	Attestation d'assurance responsabilité civile

(1)Le candidat à une élection bénéficie des conditions d'accès à l'offre des salles et des espaces extérieurs uniquement pendant les périodes officielles de campagne électorale.

Lieux mis à disposition

Classification des salles et espaces publics

Les salles sont réparties dans plusieurs groupes qui sont déterminés au regard de critères de type d'activité, de surface, de capacité d'effectif, de niveau d'équipement, d'horaire et de localisation dans la ville.

Type	Code	Groupe	Noms
Salles polyvalentes	P	P1	Ferme Couronnée, Bouletterie, Herbins, Espace civique J.Dubé, Brassens, Méan Penhoët, Petit Caporal, Kerfaouet
		P2	Avalix, Courtil Brécard, Kerlédé, Pagnol,
		P3	Immaculée
Salles de réunion Foyers Salles spécialisées	R	R1	Ferme Couronné mezzanine, Robespierre, Vinci, Dolto, Deraisme, Mansart, Saint Marc MA Salle A et Salle B, Concerto, 36 Maupassant, Brassens, Jardin des Plantes Petite salle, Pagnol petite salle, Foyer de la Trébale, Salles Agora (1 ; 2 ;3 ;4 ;5 ;6) et box
		R2	Hibiscus, Salle de Méan, Maison des Syndicats Expression corporelle – Immaculée, Foyer Immaculée, Les Landettes, Jardin des Plantes Étage, Jardin des Plantes Grande salle, Jardin des Plantes Bar, Foyer de Saint Marc, Salle 7 Agora
Salles techniques évènementielles	TE	TE1	Salle Jacques Brel Salon République Alvéole 12 Jean Bart
Salle d'exposition	EX	EX1	Fort de Villès Galerie des Franciscains LIFE Radôme
		EX2	Hall d'Agora
Halle sud Base des Sous-Marins Parc d'exposition	EE	EE1	Halle sud Base des Sous-Marins Parc d'exposition

Où faire des évènements et activités ?

Lieux			Activités réalisables													
Clas.	Code	Type	Activité manuelle sur table sèche	Activité manuelle sur table avec point d'eau	Animation loto	Danse	Exposition	Expression corporelle	Pratique artistique	Repas	Réunion / conférence	Salon	Spectacle	Vente au déballage	Vin d'honneur	
Salle	P	Salle polyvalente	✓	✓	✓	✓*	✓	✓*	✓	✓	✓		✓	✓	✓	
	R	Salle réunion	✓			✓*	✓	✓*	✓		✓					
		Foyer	✓	✓						✓	✓	✓				✓
		Salle spécialisée					✓		✓							
	TE	Salle technique évènementielle			✓	✓		✓		✓*	✓*	✓	✓	✓	✓	
EX	Salle d'exposition					✓	✓*				✓*	✓	✓*		✓	
Espace extérieur	EE	Hall Sud Base des Sous-Marins					✓					✓	✓	✓	✓	
		Parc des expositions					✓					✓	✓	✓	✓	

* Dans certaines salles uniquement pour plus de précision consulter le catalogue de l'offre.

Qui accède à quoi et quand?

Pour bénéficier d'une location, l'utilisateur doit être catégorisé et fournir les éléments indispensables à sa création.

Lieux			Type de réservation							
			Ponctuelle (1)				Régulière (2)			
			Catégorie d'utilisateur				Catégorie d'utilisateur			
Clas.	Code	Type	A	B	C	D	A (3)	B	C	D
Salle	P	Salle polyvalente	S+WE (5)	S+WE (5)	WE(4) (5)	S+WE	S	-	-	S
	R	Salle de réunion, foyer, salle spécialisée	S+WE	S+WE	-	S+WE	S+WE	-	-	S+WE
	TE	Salle technique événementielle	S+WE	S+WE	-	S+WE	-	-	-	-
	EX	Salle d'exposition	S+WE	S+WE	-	S+WE	-	-	-	-
Espace extérieur	EE	Parc des expositions	S+WE	S+WE	-	S+WE	-	-	-	-
		Base des sous-marins	S+WE	S+WE	-	S+WE	-	-	-	-
		Halle sud	S+WE	S+WE	-	S+WE	-	-	-	-

Lexique

S : réservation en semaine du lundi au vendredi

WE : réservation en week-end, samedi et/ou dimanche

Annotation

- (1) Réservation sollicitée au fur et à mesure des besoins, même si besoin fréquent.
- (2) Réservation correspondante à des besoins d'activité dont la fréquence est hebdomadaire ou mensuelle sur la saison de septembre à juin.
- (3) Exclu la typologie Association Non Déclarée pour les réservations régulières
- (4) Réservation possible en semaine uniquement pour vin d'honneur d'obsèques nazairiennes (défunts nazairien ou inhumation sur la commune)
- (5) Spécificité de la salle polyvalente de l'Immaculée :
Pour les réservations en WE, 1 week-end par mois est bloqué pour les demandes des associations, le reste des WE est dédié aux particuliers, hors utilisation ville ou conventionnement.

Délais et périodes de réservation

Définitions des périodes de réservation

- Saison : de septembre à juin
- Eté : mois de juillet et août
- Semaine : du lundi au vendredi
- WE : jour de week-end, samedi et dimanche

Fermeture des salles les jours fériés.

Pour chaque période des dates précises sont déterminées suivant le calendrier des vacances scolaires.

Les jours de fermeture sont fixés pour chaque type de lieu. Dans ce cas, il ne peut y avoir de réservations.

Réservations pour les activités régulières dans la saison

Réservation correspondante à des besoins d'activité dont la fréquence est hebdomadaire ou mensuelle sur la saison de septembre à juin, hors vacances scolaires et été

Quand faire la demande et quand est-elle confirmée?

Lieux			Campagne de réservation annuelle		Hors campagne	
Clas.	Code	Type	Demande	Réponses	Demande	Réponse
Salle	P	Salle polyvalente	Entre mars et avril Formulaire de réservation	Courant juin	Tout au long de l'année Formulaire de réservation	Sous 1 mois maximum en fonction des disponibilités restantes Courrier ou mail
	R	Salle réunion Foyer Salle spécialisée		Courrier ou mail		
	TE	Salle technique événementielle	Pas de réservation régulière			
	EX	Salle d'exposition				
Espace extérieur	EE	Hall Sud Base des Sous-Marins				
		Parc des expositions				

Si besoin de continuité d'activité pendant les vacances scolaires (hors été) : possibilité si précision des dates souhaitées au moment de la demande des réservations régulières.

Réservations ponctuelles

Demandes de réservations sollicitées au fur et à mesure des besoins, même si le besoin est fréquent. Elle doit être exprimée par écrit en utilisant le formulaire de demande de réservation prévu.

A quel moment faire la demande de réservation?

Lieux			Date de réservation			
Clas.	Code	Type	Jour	Pour la saison en cours	Pour la saison à venir	Pour l'été
Salle	P	Salle polyvalente	Semaine	Au plus tard J-10 (1)	Au plus tôt courant juin après validation des réservations régulières	Au plus tôt 1 an avant Au plus tard J-10 (1)
			WE	A plus tôt 1 an avant Au plus tard 1 mois avant		
	R	Salle réunion Foyer Salle spécialisée	Semaine WE	Au plus tard J-10 (1)	Au plus tôt courant juin après validation des réservations régulières	Au plus tôt 1 an avant Au plus tard J-10 (1)
	TE	Salle technique événementielle	Semaine WE	Au plus tôt 1 an avant		
	EX	Salle d'exposition		Au plus tard 3 mois avant		
Espace extérieur	EE	Halle Sud Base des Sous-Marins	Semaine WE	Au plus tôt 1 an avant Au plus tard 3 mois avant		
		Parc des expositions	Semaine WE	Au plus tôt 1 an avant Au plus tard 3 mois avant		

Annotation

(1) En jours ouvrés

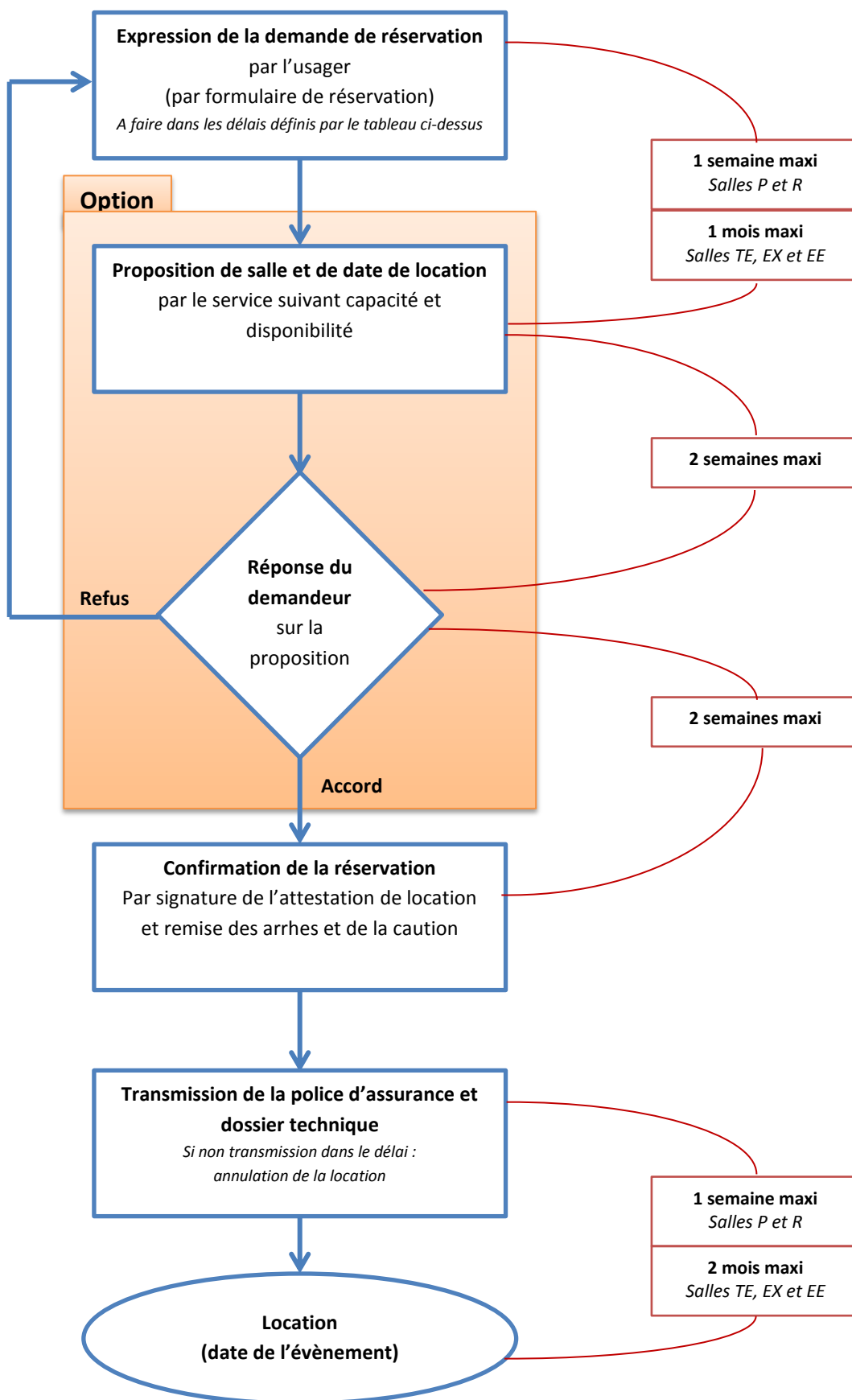
Une information orale sur la disponibilité des lieux peut être effectuée mais aucune réservation ou option ne sera prise en compte en l'absence du formulaire de demande dûment complété.

Quand et comment la réservation ponctuelle est-elle confirmée ?

Les réservations sont possibles suivant les disponibilités des lieux.

Option : état de la réservation tant qu'elle n'est pas confirmée.

Circuit de la demande et délais pour une location ponctuelle



Éléments à fournir pour la location ponctuelle et régulière

La réservation est possible sous condition d'un dossier complet validé par le service et être à jour du paiement des réservations antérieures.

Associations et autres organismes

- Formulaire de demande de réservation (suivant type de lieu)
- Attestation d'assurance en responsabilité civile couvrant date de location et couvrant les risques et dommages liés à l'évènement et au matériel mis à disposition
- Attestation de location
- Arrhes
- Caution (selon type de réservation ponctuelle, régulière et activité)
- Dossier technique complémentaire (suivant type de lieux ou d'évènement)

Particulier

- Formulaire de demande de réservation
- Attestation d'assurance en responsabilité civile couvrant la date de location
- Attestation de location
- Arrhes
- Caution

Tarification

Les tarifs s'appliquent pour toutes les locations à partir du 1^{er} septembre quelle que soit la date à laquelle la réservation a été effectuée.

Une remise de 50% sur le tarif de location est accordée aux usagers de la catégorie A

- une fois par saison
- quel que soit la salle
- selon leur choix

Il n'y aura pas de prise en compte de la remise sur une location passée si elle n'avait pas été demandée au préalable, si la remise n'a pas été appliquée suite à l'annulation de la location.

Pour la catégorie D d'utilisateur, la valorisation des locations se fait sur la base des tarifs de la catégorie A.

Tarifs - Salles polyvalentes, réunions, foyers et spécialisées

Pour les particuliers

Les tarifs mentionnés sont des montants journaliers.

Salles		Catégorie d'utilisateur						C1/C2
		C1			C2			
Code	Désignation	WE		VVR	WE		VVR	CAUTION
		Moins de 6h	Plus de 6h	WE 18h-23h	Moins de 6h	Plus de 6h	VVR WE 18h-23h	
P1	Ferme Couronné Bouletterie Herbins Espace civique Brassens Méan Penhoët Petit Caporal Kerfaouet	69 €	98 €	-	138 €	196 €	-	200 €
P2	Avalix Courtil Brécard Kerlédé Pagnol	90 €	121 €	90 € (1)	180 €	242 €	180 € (1)	300 €
P3	Immaculée	396 € par jour		125 €	792 € par jour		250 €	500 €
R1	Ferme Couronné mezzanine, Robespierre, Vinci, Dolto, Deraisme, Mansart, Saint Marc MA Salle A et Salle B, Concerto, 36 Maupassant, Brassens, J.Plantes P. Salle, Pagnol P. Salle, Foyer Trébale, Salles Agora (1 ;2 ;3 ;4 ;5 ;6) et box	Pas de location possible aux particuliers sauf à titre exceptionnel pour les obsèques nazairiennes (défunt nazairien ou inhumation à Saint Nazaire) 45 € pour une R1 et 70 € pour une R2, caution 200€						-
R2	Hibiscus, Salle de Méan-P, Maison des Syndicats Expres-Corpo Immaculée, Foyer Immaculée, Les Landettes, J. Plantes Étage, J. Plantes G. Salle, J.Plantes Bar, Foyer de St Marc, Salle 7 Agora							

Lexique

S : réservation en semaine du lundi au vendredi
WE : réservation en week-end, samedi ou dimanche
VVR : vendredi veille de réservation de week-end (samedi)

Annotation

(1) VVR uniquement pour la salle Courtil Brécard

Pour les associations et autres organismes

Mise à disposition gratuite de ces salles aux Associations Nazairiennes et assimilées uniquement (catégorie A) pour assurer leurs activités régulières :

- du lundi au vendredi dans les salles polyvalentes
- du lundi au dimanche dans les réunions, foyers et salles spécialisées.

Salles		Temps utilisé	Catégorie d'usager										A/B
			A					B					
			S		WE		VVR	S		WE		VVR	
Moins de 6h	Plus de 6h	Moins de 6h	Plus de 6h	VVR WE 18h-23h	Moins de 6h	Plus de 6h	Moins de 6h	Plus de 6h	VVR WE 18h-23h				
P1	Ferme Couronné Bouletterie Herbins Espace civique Brassens Méan Penhoët Petit Caporal Kerfaouet	Activité	G	G	G (1)	G (1)	-	-	-	-	-	-	-
	Festif	62 €	73 €	72 €	83 €	-	124 €	146 €	144 €	166 €	-	200 €	
P2	Avalix Courtil Brécard Kerlédé Pagnol	Activité	G	G	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Festif	74 €	91 €	84 €	101 €	74 € (2)	148 €	182 €	168 €	202 €	148 €(2)	300 €	
P3	Immaculée	Activité	G	G	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Festif	89 €	109 €	228 € par jour		89 €	178 €	218 €	456 € par jour		178 €	500 €	
R1	Ferme Couronné mezzanine, Robespierre, Vinci, Dolto, Deraisme, Mansart, Saint Marc MA Salle A et Salle B, Concerto, 36 Maupassant, Brassens, J.Plantes P. Salle, Pagnol P. Salle, Foyer Trébale, Salles Agora (1 ;2 ;3 ;4 ;5 ;6) et box	Activité	G	G	G		-	30 €	45 €	30 €	45 €	-	-
R2	Hibiscus, Salle de Méan-P, Maison des Syndicats Expres-Corpo Immaculée, Foyer Immaculée, Les Landettes, J. Plantes Étage, J. Plantes G. Salle, J.Plantes Bar, Foyer de St Marc, Salle 7 Agora	Activité	G	G	G		-	45 €	70 €	45 €	70 €	-	-
Supplément et remise tarifaire													
Casier de rangement (3)			20 € / saison					40 € / saison					
Armoire de rangement (4)			30 € / saison					60 €/ saison					
Location cafétéria Agora (5)			20 €					40 €					
Entrée ou activité payante			Majoration 10%					Majoration 10%					

Lexique

S : réservation en semaine du lundi au vendredi

WE : réservation en week-end, samedi ou dimanche

VVR WE : vendredi veille de réservation de week-end (samedi)

G : Gratuité

Annotation

- 1) Possibilité de réservation exceptionnelle et gratuite dans le cadre d'activités régulières
- 2) VVR uniquement pour la salle Courtil Brécard
- 3) Forfait saisonnier pour location d'un casier de rangement mis à disposition par la ville pour les activités régulières dans la salle correspondante (soumis à autorisation)
- 4) Forfait saisonnier pour location d'une armoire de rangement mis à disposition par la ville pour les activités régulières dans la salle correspondante (soumis à autorisation)
- 5) Forfait pour utilisation du lieu dans la continuité d'une réservation d'une salle à Agora

Tarifs - Salles techniques événementielles et salles d'exposition

Les tarifs mentionnés sont des montants journaliers. Ils comprennent la présence d'un régisseur pendant la période de réservation des salles (événement et immobilisation).

Salles			Catégorie d'utilisateur								A/B	
			A				B					
Code	Désignation	Zone utilisée	Evènement(1)			Immobilisation (2)	Evènement(1)			Immobilisation (2)	Caution	
			Journée	Journée + soirée	Soirée	Journée	Journée	Journée + soirée	Soirée	Journée		
TE1	Salle Jacques Brel	2/3 salle	342€	684€		171€	684€	1368€		342€	1000 €	
		complète	380€	760€		190€	760€	1520€		380€		
		Office	130€ *					260€*				
		Bar	60€ *					120€*				
	A12 (4)	Petite salle	300€	600€		150€	600€	1200€		300€	1500 €	
		Moyenne	451€	902€		225€	902€	1804€		450€		
		Complète	499€	998€		250€	998€	1996€		500€		
		Gradins A13 (3)	150€	300€		75€	300€	600€		150€		
		Office	260€ *					520€*				
		Bar	100€ *					200€*				
Jean Bart	Complète	200€	350€	200€	100€	400€	700€	400€	200€			
Salon République	Complète	200€	300€	150€	100€	400€	600€	300€	200€			
EX1	LIFE (4)	Salle + loges	280€	560€		140€	560€	1120€		280€	500 €	
		Bar	30€ *					60€ *				
		Exposition	280€ le 1 ^{er} jour d'expo + 50€ par jour d'expo supplémentaire					560€ le 1 ^{er} jour d'expo + 100€ par jour d'expo supplémentaire				
	Galerie des Franciscains	Complète	200€	300€		100€	400€	600€	300€	200€		
		Exposition	200€ le 1 ^{er} jour d'expo + 30€ par jour d'expo supplémentaire					400€ le 1 ^{er} jour d'expo + 60€ par jour d'expo supplémentaire				
	Fort de Villès	Complète	74 €	91 €			148 €	182 €				
		Exposition	74 € le 1 ^{er} jour d'expo + 10€ par jour supplémentaire					148 € le 1 ^{er} jour d'expo + 20€ par jour supplémentaire				
	Radôme	Complet	40 €	40 €			80 €	80 €				
Exposition		40 € le 1 ^{er} jour d'expo + 10€ par jour supplémentaire					80 € le 1 ^{er} jour d'expo + 20€ par jour supplémentaire					
EX2	Hall Agora	Exposition	G pendant 2 semaines maximum				170 € pendant 2 semaines maximum			-		
Suppléments et remises tarifaires												
Entrée ou activité payante		Majoration 10%			-	Majoration 10%			-			
Agent SSIAP (sécurité incendie)		20€/heure/agent			-	40€/heure/agent			-			

Annotation

- (1) Evènement : période d'accès au public, forfait quel que soit la durée de l'évènement
- (2) Immobilisation : période hors évènement (montage, démontage, gardiennage, stockage etc.)
- (3) Réservation possible uniquement en lien avec la location de la salle
- (4) La réservation de la salle ou de ses espaces est possible sous réserve de faisabilité liée à l'activité globale du site de la Base des Sous-Marins

Définition des horaires :
 - Evènement journée de 9h à 19h
 - Evènement soirée à partir de 19h jusqu'à l'heure de fermeture de la salle
 - Immobilisation journée de 9h à 19h

Tarifs - Espaces Extérieurs

Espace public			Catégorie d'utilisateur					
			A		B		A/B	
Code	Désignation	Zone et prestations	Evènement (1)	Immobilisation (2)	Evènement (1)	Immobilisation (2)	Caution	
			Jour	Jour	Jour	Jour		
EE	Parc des expositions	Totalité zone (compris sanitaires)		500€	50€	1000€	100€	500€
		Totalité zone (compris sanitaires) Pour vide-grenier ou usage de parking		100€	10€	200€	20€	
		Electricité	Puissance <=36kVA	30€		60€		
			Puissance > 36kVA	60€		120€		
		Eau		30€		60€		
	Halle Sud	Totalité zone		50€	5€	100€	10€	200€
		Electricité	Puissance <=36kVA	30€		60€		
			Puissance > 36kVA	60€		120€		
		Eau		30€		60€		
	Base des Sous-Marins Alvéole 11	Totalité zone		100€	10€	200€	20€	200€
		Electricité	Puissance <=36kVA	30€		60€		
			Puissance > 36kVA	60€		120€		
Eau		30€		60€				
Suppléments et remises tarifaires								
Entrée ou activité payante			Majoration 10%		Majoration 10%			

Annotation

- (1) Evènement : période d'accès au public, forfait quel que soit la durée de l'évènement
 (2) Immobilisation : période hors évènement (montage, démontage, gardiennage, stockage etc.)

Modalités de paiement

Délai de paiement

Le paiement s'effectue après l'utilisation de la salle dans un délai de **3 semaines maximum** après réception de la facture. Au-delà et après 1 rappel, des pénalités seront appliquées.

Si le paiement de la salle et des pénalités n'est pas effectué dans le délai précisé, le chèque de caution sera encaissé et une interdiction de réservation de salles pour la saison en cours et la saison à venir sera prononcée.

Caution

Une caution est demandée pour toutes les locations ponctuelles payantes quel que soit l'utilisateur. Aucune caution n'est exigée pour les réservations régulières ou gratuites.

Pour les montants, se référer au tableau des grilles de tarification.

Le chèque de caution sera restitué si les paiements de la location et des éventuelles pénalités sont effectués dans les délais définis dans l'attestation de location. Si le paiement n'a pas été réalisé comme indiqué, alors la caution sera encaissée.

Pour les associations nazairiennes, un chèque de caution sera demandé à la première réservation de salle. Il pourra être rendu après la location de la salle ou conservé pendant toute la durée de la saison si l'association souhaite louer à nouveau des salles. Quoi qu'il en soit le chèque de caution sera rendu en fin de saison.

Arrhes

Des arrhes de 30% sont demandées pour toute location (avant remise éventuelle) d'un montant supérieur à 300€ Ils sont exigés systématiquement pour les particuliers.

Pénalités

En cas de non-respect des conditions précisées dans l'attestation de location, du règlement d'utilisation des salles ou des règles spécifiques éventuelles liées à l'évènement, des pénalités financières seront appliquées à toutes les catégories d'utilisateur.

Type	Code Lieux							
	P1	P2	P3	R1	R2	TE1	EX1	EE
Dépassement de l'horaire d'utilisation de la salle ou de l'espace public	20€/h		40€/h	20€/h		60€/h	20€/h€	
Dépassement de l'horaire pour les agents SSIAP	-	-	-	-	-	40€/h		
Intervention de la société de sécurité suite déclenchement d'alarme anti-intrusion	40€							
Défaut de présence du locataire au rendez-vous d'état des lieux	30€			-	-	-	-	-
Non-respect d'une règle précisée dans le règlement d'utilisation de la salle ou dans le dossier technique complémentaire. (Cumulable)	30€					60€		
Nettoyage insuffisant ou incomplet des lieux	30€		60€	30€		120€		60€
Dégradation du lieu ou du matériel	50€ + facturation intégrale des coûts de remise en état							
Restitution des abords du lieu dans un état impropre	30€							
Perte ou non restitution en fin de saison d'une carte d'accès ou d'une clé	15€							
Non-paiement de la facture dans les délais définis	Encaissement de la caution Interdiction de réservation de salles pour la saison en cours et la saison à venir							
Usage des lieux non-conforme	Interdiction de réservation de salles pour la saison en cours et la saison à venir							

Annulation

Une réservation n'est confirmée qu'après la signature de l'attestation de location et la fourniture des pièces demandées (voir paragraphe dossier de location).

Annulation à l'initiative de la Ville

Pour tout type de lieux et pour tout motif :

- Pas d'indemnité ou dédommagement pour le demandeur
- Remboursement des arrhes versées

La Ville se réserve le droit de refuser toute manifestation pouvant porter atteinte à l'ordre public et aux bonnes mœurs.

Annulation à l'initiative du demandeur

Motif		Conséquence
Cas de force majeure		Remboursement des arrhes Restitution de la caution
Pour tout autre motif		
Rétractation jusqu'à 2 semaines après la signature de l'attestation de location		Pas de pénalité Restitution des arrhes
Salle polyvalente	Jusqu'à 10 jours avant la location	Non-remboursement des arrhes Restitution de la caution
	Moins de 10 jours avant la location	Non-remboursement des arrhes Paiement de la totalité du coût de la location
Salle de réunion Foyer Salle spécialisée		Aucune pénalité sauf si annulations fréquentes (exclusion d'accès aux salles possible pendant un certain temps)
Salle technique événementiel Salle d'exposition	Jusqu'à 3 mois avant la location	Non-remboursement des arrhes Restitution de la caution
	Moins de 3 mois avant la location	Non-remboursement des arrhes Paiement de l'intégralité de la location (hors prestation SSIAP)